

DELIBERATION N° 2016/66

Approuvant le Plan d'Aménagement de Secteur (PAS) de la zone AU « INDICEE », secteur géographique relevant de la zone AU8, correspondant au secteur « Katiramona-R.T.1 »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 9 mars 2016,

VU la loi organique modifiée n°99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n° 32-89/APS du 14 novembre 1989 relative aux plans d'urbanisme et d'aménagement dans la Province Sud,

VU la délibération modifiée n° 21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme,

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU le dossier du Plan d'Aménagement de Secteur (PAS) d'octobre 2015, du projet de lotissement résidentiel dénommé « LES BOABABS »,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/07 du 11 janvier 2016,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique et développement durable » entendue en séance du 22 février 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'approuver le Plan d'Aménagement de Secteur (PAS) ci-joint, pour l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle n° 53 de la section Katiramona (numéro d'inventaire cadastral : 648550-1342), propriété appartenant à M. LEGALL Jean-Luc, de la zone AU « INDICEE », secteur géographique, relevant de la zone AU8, correspondant au secteur « Katiramona-R.T.1 », classée selon le Plan d'Urbanisme Directeur de Dumbéa.

- En zone UAB : le secteur Sud, dénommé tranche 1, constitué du lot numéroté n° 114 d'une superficie de 1ha 27a 36 ca. Il comprend la construction d'environ 102 logements collectifs en R+3, sur une superficie de 1,1ha, desservi par une voie primaire d'emprise de 15 mètres de largeur, perpendiculaire à la RT1.

- En zone UB3 : le secteur central, dénommé tranche 2 constitué du lot n° 115 formant l'assiette du lotissement « LES BAOBABS » d'une superficie totale d'environ 12ha 47a 08ca, composé de 46 lots dont 45 lots individuels (45 logements) de superficie de 10a minimum sur une surface totale de 7,4ha, sous-secteur zone UB3, desservi par une voie primaire d'emprise 15 mètres de largeur et une voie secondaire d'emprise 10 mètres de largeur.

- En zone UR : le secteur Nord correspondant à la zone inondable d'aléas très forts, est conservé comme zone naturelle.

ARTICLE 2 /

Le document visé à l'article 1 comprend les pièces suivantes :

SOMMAIRE

1/ OBJET

2/PLAN DE SITUATION

3/ ETAT DES LIEUX

4/ CLASSEMENT AU PUD

5/ PROJET PARCELLAIRE

6/TERRASSEMENTS/VOIRIES

7/ASSAINISSEMENT EP

8/ ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT EU

- 9/ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- 10/ RESEAU ELECTRIQUE HT/BT
- 11/RESEAU TELEPHONIQUE
- 12/ESPACES VERTS
- 13/ESTIMATION

ANNEXES

- PLAN DE SITUATION
- PLAN D'ETAT DES LIEUX INITIAL
- PLAN DE PROJET D'AMENAGEMENT
- SCHEMA DE PRESENTATION DES RESEAUX
- NOTICE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
- NOTE ELECTRIQUE
- ESTIMATIONS SOMMAIRES

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/


Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération

A Dumbéa, le 11 MAR 2016

Le Maire,

Georges Naturel




DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 9 MARS 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 9 MARS 2016

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- | | | |
|------------------------|---|---|
| SUBD. ADMINIS. SUD | - | 1 |
| SAG | - | 1 |
| AFFICHAGE | - | 1 |
| SERVICE DES FINANCES | - | 1 |
| DST | - | 1 |
| DAF | - | 1 |
| PM | - | 1 |
| CSD | - | 1 |
| TRESORIER PROVINCE SUD | - | 1 |
| PROVINCE SUD | - | 1 |
| INTERESSE | - | 1 |

**VIABILISATION DU LOT n°114 COLLECTIF RESIDENTIEL
AU LOTISSEMENT « LES BAOBABS »
SECTEUR KATIRAMONA A DUMBEA**

PLAN D'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

1/ OBJET :	3
2/ PLAN DE SITUATION :	3
3/ ETAT DES LIEUX :	3
4/ CLASSEMENT AU PUD :	5
5/ PROJET D'AMENAGEMENT :	6
6/ TERRASSEMENTS/VOIRIE :	7
6.1/ Principe :	7
6.2/ Modélisation :	7
6.3/ Résultats :	7
6.4/ Traitement des talus :	7
7/ ASSAINISSEMENT EP :	7
8/ ASSAINISSEMENT et TRAITEMENT EU :	8
9/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE :	8
9.1/ Réseau existant :	8
9.2/ Consommation « domestique » :	8
9.3/ Protection Incendie :	8
10/ RESEAU ELECTRIQUE HT/BT :	8
11/ RESEAU TELEPHONIQUE :	8
12/ ESPACES VERTS :	9
13/ ESTIMATION :	9

**VIABILISATION DU LOT n°114 COLLECTIF RESIDENTIEL
AU LOTISSEMENT « LES BAOBABS »
SECTEUR KATIRAMONA A DUMBEA**

PLAN D'AMENAGEMENT

ANNEXES

PLAN D'ETAT DES LIEUX

PLAN D'AMENAGEMENT

SCHEMA DE REPRESENTATION DES RESEAUX

NOTICE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

NOTE ELECTRIQUE (BET CIEL) – LOTISSEMENT LES BAOBABS

**VIABILISATION DU LOT n°114 COLLECTIF RESIDENTIEL
AU LOTISSEMENT « LES BAOBABS »
SECTEUR KATIRAMONA A DUMBEA**

AVANT PROJET SOMMAIRE

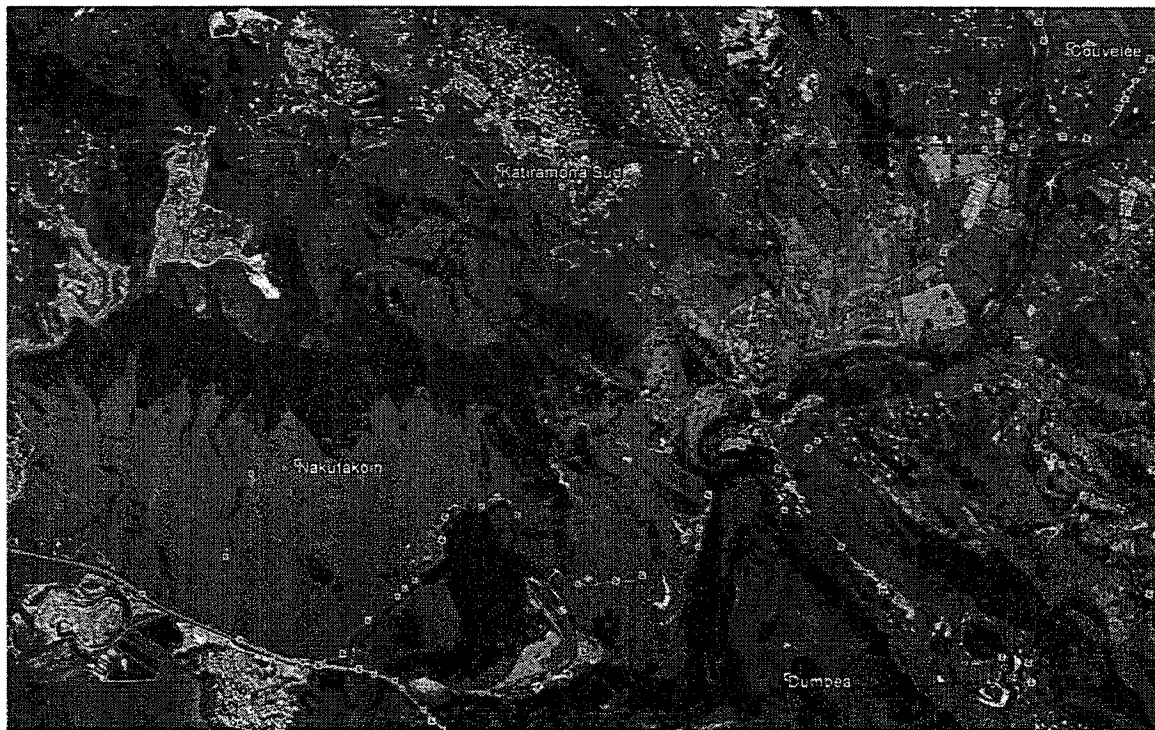
1/ OBJET :

Dans le cadre du projet de viabilisation du lotissement résidentiel LES BAOBABS du secteur de Katiramona, commune de Dumbéa, la présente note expose le contenu et l'estimation financière des travaux à réaliser pour la viabilisation du lot collectif n°114 réalisé conjointement à la viabilisation du lotissement.

2/ PLAN DE SITUATION :

Le projet se situe au Sud de Katiramona, à environ 3.5km de l'agglomération du village.

Plan de Situation



3/ ETAT DES LIEUX :

Le projet se situe sur une parcelle de 1.2 hectares, issu du lot n°53, sur le côté Nord de la RT.1 au Sud immédiat du secteur de Katiramona Sud.

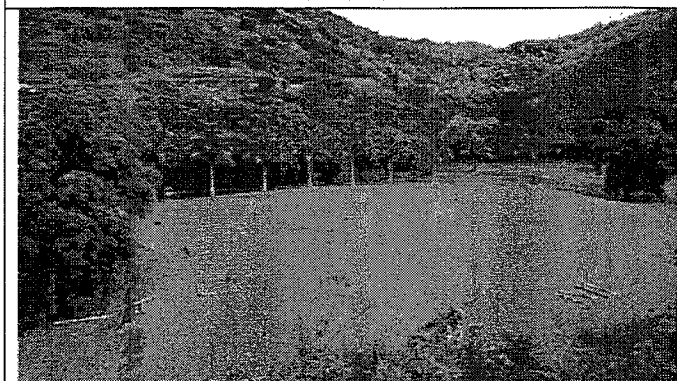
Le terrain d'assiette se découpe sur une surface représentée par une façade d'environ 120ml le long de la RT.1 et 140ml sur la plus grande longueur perpendiculairement à la RT.1.

Le terrain admet un bassin versant vallonné s'écoulant d'une part vers la RT.1 au SUD et d'autre part vers un creek sur la pointe au nord.

Le terrain est légèrement arboré, et entretenu en prairie.

Végétation sur site

Partie SUD



VUE EN PLAN

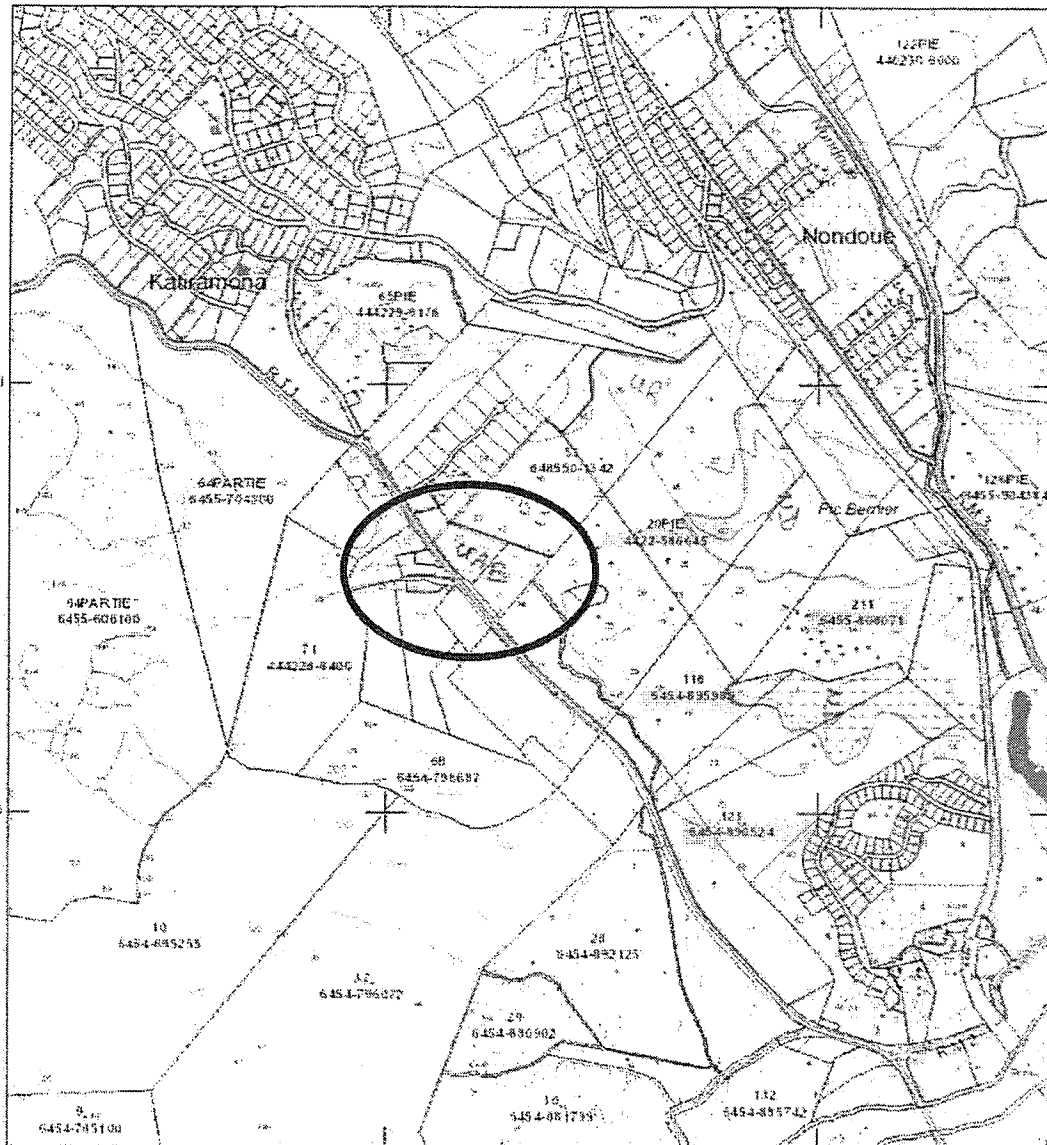


4/ CLASSEMENT AU PUD :

Le projet se situe sur un terrain d'assiette comporte un classement au P.U.D :

- Classement UAB permettant une urbanisation massive

Représentation PUD



5/ PROJET D'AMENAGEMENT :

Le projet d'aménagement architectural du terrain d'assiette a été réalisé sur la base de contraintes existantes et selon le programme du promoteur ; il comporte :

- Une voie d'accès depuis l'entrée du lotissement « LES BAOBABS » située sur la façade Nord-Ouest ; elle est agrémentée des parkings et articulée en 2 espaces permettant de différencier, l'espace commercial sur la zone 1 de l'espace purement résidentiel de la zone 2,
- Une barre d'immeubles en U, comportant 102 logements et une dizaine de commerces en rez-de-chaussée, implantée en périphérie des voiries et parkings, et optimisant au mieux la plateforme existante,
- Un traitement général des talus existants sur la façade Est, par une agrémentation végétale,
- Un traitement spécifique des talus existants et amplifiés sur l'angle Sud-Est avec un traitement technique des talus, apporté également au drainage des eaux de ruissellement,
- La conservation d'un espace naturel dans l'angle Sud du terrain d'assiette, avec implantation de la STEP EU,
- Le léger dévoiement de l'arrivée du creek depuis la RT.1 avec sa canalisation et la protection des voiries et parkings par la mise en place d'embrochements.

6/ TERRASSEMENTS/VOIRIE :

6.1/ Principe :

Les terrassements ont été estimés sur la base de la modélisation des voiries avec pour but :

- D'assurer la faisabilité de l'implantation des voiries sur le projet en concordance avec le relief du terrain,
- De visualiser les dénivelés induits, et les hauteurs de remblais et déblais,
- D'obtenir une approche du quantitatif global de terrassement.

6.2/ Modélisation :

La modélisation du terrain naturel est réalisée avec le logiciel Mensura Genius, sur la base du fond de plan topographique à l'échelle du 1/500°.

6.3/ Résultats :

Les plateformes projetées ont les caractéristiques suivantes :

- Voirie d'accès et parking zone 1 : côte plateforme +27.00m NGNC depuis la côte +29.50m (accès depuis lotissement « Les Baobabs),
- Voirie d'accès et parking zone 2 : côte plateforme +27.00m NGNC,
- Plateforme logement et commerces de la zone 1 : côte à +27.00m NGNC, privilégiant la possibilité d'accès de plain-pied aux PMR,
- Plateforme logement et commerces de la zone 2 : côte à +27.00m NGNC au Nord à +30.00m à l'EST, afin de se caler sur la topographie du site et minimiser l'amplitude des terrassements.

La modélisation indique les mouvements de terre suivants :

- Déblais de l'ordre de 9.000 m3
- Remblais de l'ordre de 3.000 m3

Soit un ratio de mouvements de terre de 1m3/m2 de surface.

6.4/ Traitement des talus :

Les talus existants devront être confortés notamment du fait des terrassements complémentaires réalisés sur la façade EST, avec un traitement spécifique de type cloutage associée à une projection bétonnée.

7/ ASSAINISSEMENT EP :

Il est prévu la collecte des eaux pluviales de l'ensemble de la parcelle avec rejet dans le creek existant sur l'angle SUD du terrain d'assiette.

L'imperméabilisation du terrain avec la réalisation du projet représente environ 70% du lotissement. Le projet comprend le drainage de l'ensemble des talwegs existants, ainsi que la collecte des eaux de ruissellement sous voirie, et des lots viabilisés.

Le schéma de représentation des réseaux est joint en annexe.

8/ ASSAINISSEMENT et TRAITEMENT EU :

Le projet se situe au Sud de Katiramona, dont le secteur n'est pas muni de réseau collectif EU.

Il est prévu la réalisation d'une STEP collective spécifique à l'aménagement du lot 114.

En première approche, la capacité de traitement de la STEP sera comprise dans la fourchette de 400/600EH selon la nature des commerces et la typologie des logements réalisés.

9/ ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

9.1/ Réseau existant :

Le réseau d'ossature en eau potable existe sous accotement de RT.1 sur la façade SUD du projet de lotissement.

Dans le cadre de l'urbanisation de l'ensemble du secteur, la Commune a programmé des travaux de renforcement du réseau de distribution dont la sécurité d'approvisionnement sera assurée par un nouveau réservoir alimenté directement par le grand tuyau.

9.2/ Consommation « domestique » :

Le ratio de consommation calculé est le suivant :

- 102 logements collectifs ; débit de pointe de 15 m³/h, base consommation de 1.5m³/j/Foyer,
- 10 lots commerciaux ; débit de pointe de 1.5 m³/h, base consommation de 1.5m³/j/commerce

Le volume global de consommation est estimé à 160 m³/jour.

Chaque logement ou commerce sera muni d'un regard de comptage de type 3m³/h.

9.3/ Protection Incendie :

Il sera étudié la pose d'1 poteau incendie en position centrale et en bord de parking, afin d'assurer la protection incendie sur l'ensemble du lot, sur la base d'un rayon d'action de 150m par poteau et en coordination avec les services de secours de la commune de Dumbea.

10/ RESEAU ELECTRIQUE HT/BT :

Le lot 114 sera desservi par un transformateur HT privé permettant d'assurer l'alimentation électrique de l'ensemble du projet.

Cf. note technique CIEL relative au lotissement et au lot collectif.

11/ RESEAU TELEPHONIQUE :

Le lot 114 sera desservi en réseau téléphonique.

Cf. note technique CIEL relative au lotissement et au lot collectif.

12/ ESPACES VERTS :

Les espaces verts ont été implantés sur l'angle SUD du terrain d'assiette, permettant :

- La conservation de la zone humide existante en bordure du creek,
- L'intégration paysagère de la STEP de traitement EU.



13/ ESTIMATION :

L'estimation est réalisée sur la base des linéaires de voirie et de ratios de viabilisation.

Le montant des travaux de viabilisation des 102 logements et d'une dizaine de commerces est estimé à 240MF TTC.

Le ratio est d'environ 2 MF TTC par logement/commerce.

ANNEXES

LOT 114 - PLAN D'ETAT DES LIEUX TOPOGRAPHIQUE

1911/15



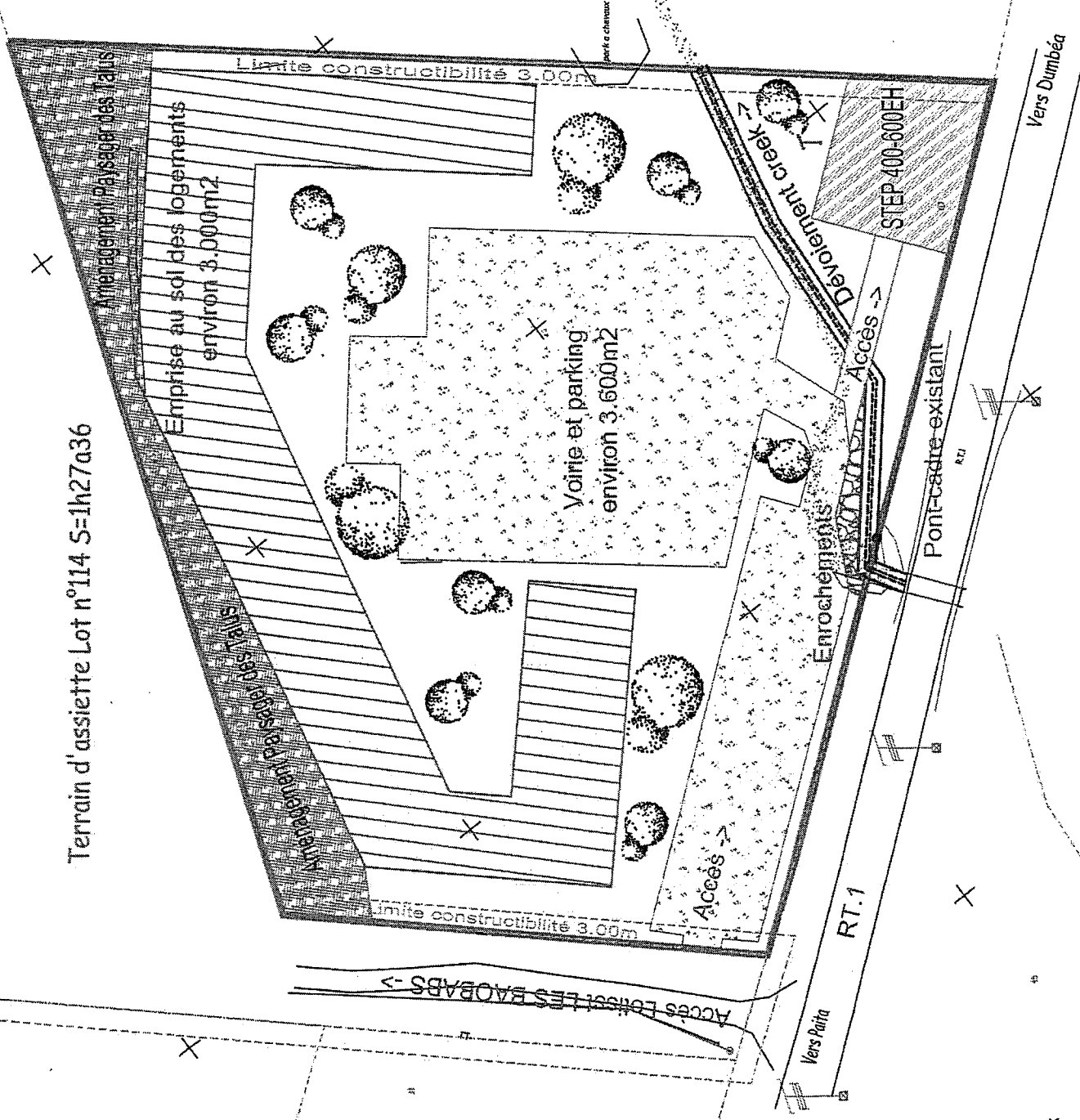
SELARL DE GEOMETRE
Philippe ANÉ
Géomètre Expert D.P.L.G.



LOT 114 - PLAN D'AMENAGEMENT

Lot n°115

Terrain d'assiette Lot n°114 S=1h27a36



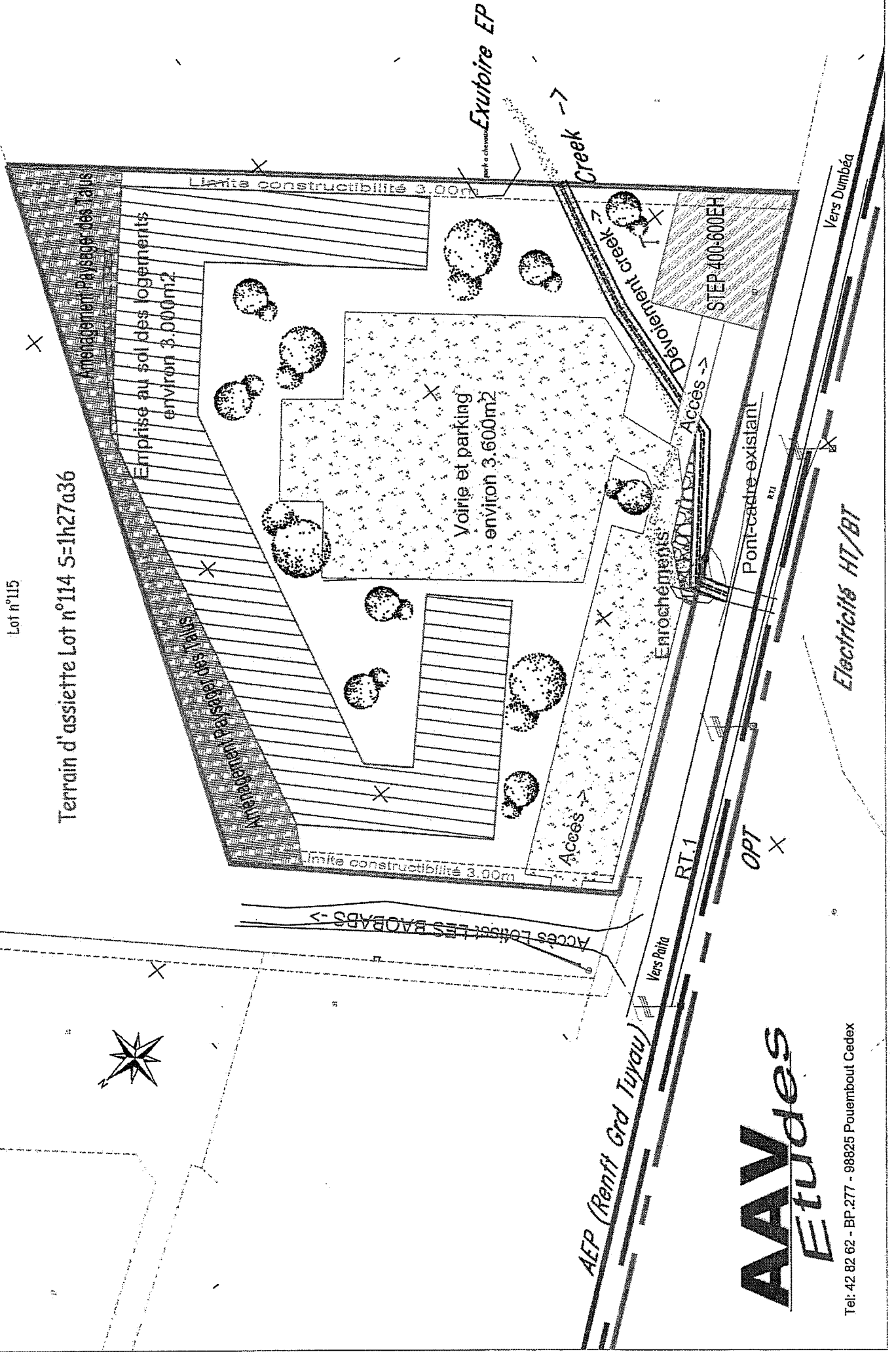
AAVdes Etudes

Tel: 42 82 62 - BP.277 - 98825 Pouembout Cedex

LOT 114 - PLAN DE REPRESENTATION DES RESEAUX

Lot n°115

Terrain d'assiette Lot n°114 S=1h27a36



AAVdes Etudes

Tel: 42.82.62 - BP.277 - 98825 Pouembout Cedex

LOTISSEMENT LES BAOBABS

VIABILISATION DU LOT 114

NOTICE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIERES

1.	Localisation du site d'étude	2
1.1.	La commune de Dumbéa.....	2
1.2.	Localisation du site	2
2.	Etat initial du site et de son environnement.....	4
2.1.	Contexte réglementaire et urbanisme.....	4
2.1.1.	Cadre Foncier	4
2.1.2.	Plan d'Urbanisme Directeur de Dumbéa	4
2.2.	Le milieu physique.....	5
2.2.1.	Topologie.....	5
2.2.2.	Géologie	7
2.2.3.	Géomorphologie	7
2.2.4.	Climatologie.....	8
2.2.5.	Hydrologie et Hydrogéologie	9
2.2.6.	Risques naturels	10
2.3.	Le milieu naturel.....	12
2.3.1.	La biodiversité du secteur de Dumbéa	12
2.3.2.	La végétation du site d'étude.....	12
2.4.	Perception paysagère.....	13
3.	Annexes	14

1. LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

1.1. LA COMMUNE DE DUMBEA

Située à une quinzaine de kilomètres au Nord de Nouméa et troisième commune de Nouvelle-Calédonie par sa population, Dumbéa s'étend sur 255 km².

Sa principale particularité est de réunir tout à la fois un caractère très urbain (au sud) et broussard (au nord).

Commune du Grand Nouméa, seule voisine directe des trois autres communes du Grand Nouméa (Mont-Dore, Nouméa et Païta), ses quartiers d'Auteuil et de Koutio marquent, au sud, la frontière avec Nouméa.

Au nord, la commune revêt un caractère plus rural et champêtre, que ce soit à l'est avec les Monts-Koghi et la Montagne des sources, ou encore les rives tranquilles de la rivière Dumbéa ou sur les berges de la Nondoué.

La commune est dominée, au Nord, par le Mont Dzumac, haut de 1 250 mètres d'altitude.

1.2. LOCALISATION DU SITE



Le projet global se situe au sud de Katiramona, à environ 3.5km du village.

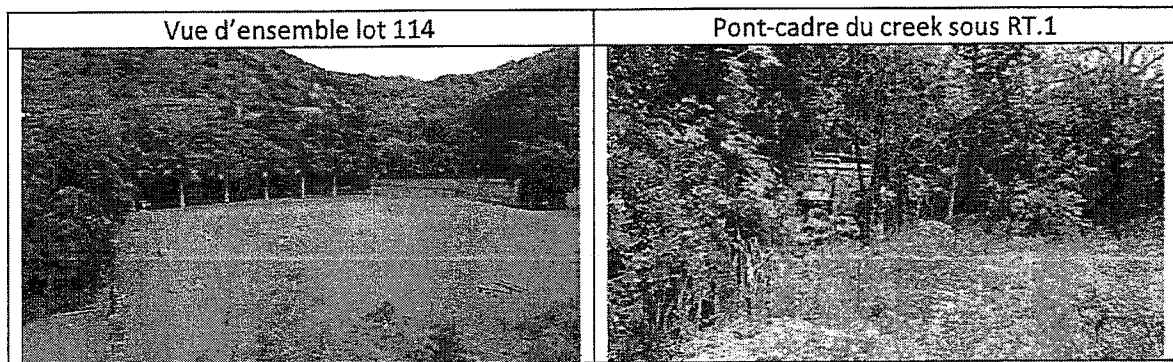
Positionné sur une parcelle de 1.2 hectares, issu du lot n°53, sur le côté Nord de la RT.1 au Sud immédiat du secteur de Katiramona Sud. Le lot 114, terrain d'assiette, se découpe sur une façade de 127mL le long de la RT1 et deux longueurs perpendiculaires à la RT1 de 69mL et 139mL ; Cf. plan d'état des lieux topographique n°01.

Le terrain admet un bassin versant vallonné s'écoulant depuis la RT.1 vers la façade EST dans un creek d'une largeur moyenne d'environ 2.5m et de 98m de long.

La façade du terrain le long de la RT.1 est homogène dont les côtes altimétriques variant autour de la côte +28.00m NGNC.

Une plateforme d'environ 2300m² est dressée à la côte +27.60m NGNC, surplombée d'un talus amont d'amplitude importante et composé de une à plusieurs risbernes, de 5.00m à 10.00m de hauteur.

Le terrain est légèrement arboré. La végétation est composée de palmiers, d'arbres fruitiers et d'arbres d'ornements entretenus en prairie.



2. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

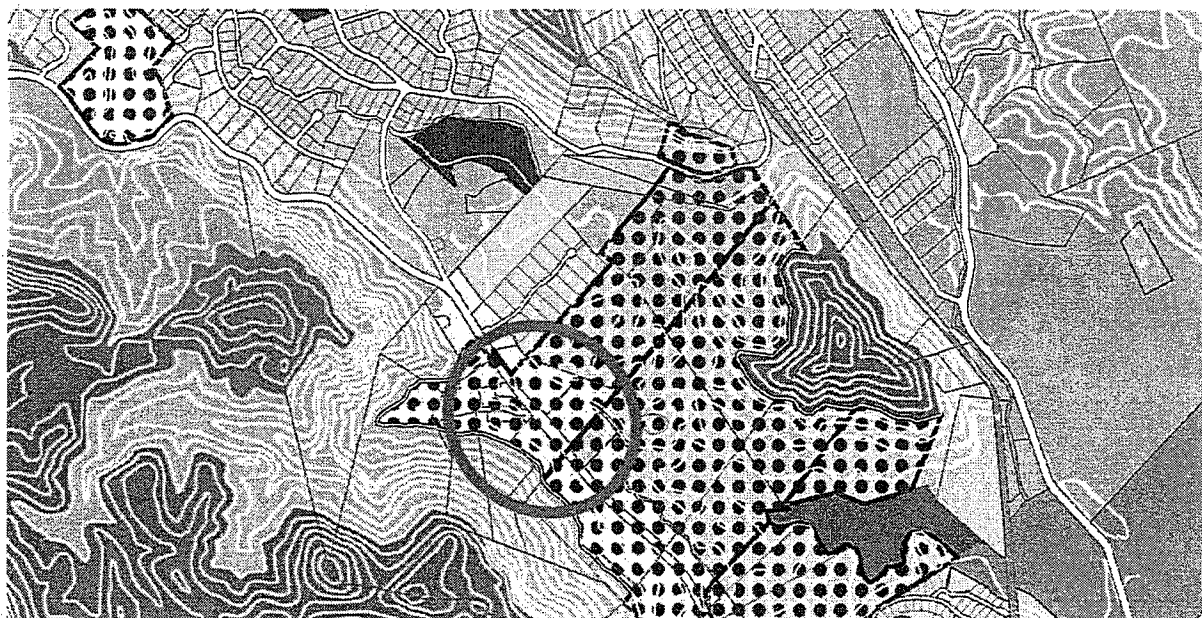
2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET URBANISME

2.1.1. CADRE FONCIER

N° Lot	53
N° inventaire cadastral	648550-1342
Section	Katiramona
Propriétaire	LEGALL Jean Luc
Surface à l'acte	1HA27A 36 CA

2.1.2. PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE DUMBEA

Le projet a été réalisé sur la base de contraintes existantes et selon les souhaits du promoteur ; il comporte le lot 114, voué à une urbanisation massive selon le classement au PUD (zone UAB permettant de la construction en R+3 avec un coefficient d'occupation des sols de 0.50 sur une surface de 1.1ha), desservi latéralement par une voie générale d'emprise 15.00m sur la façade Nord-Ouest,



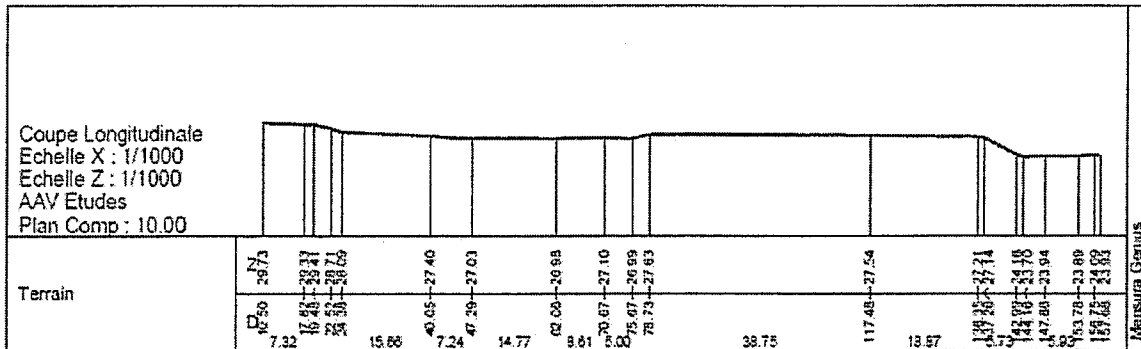
2.2. LE MILIEU PHYSIQUE

2.2.1. TOPOLOGIE

Le relief du terrain est souple et légèrement vallonné. Il admet :

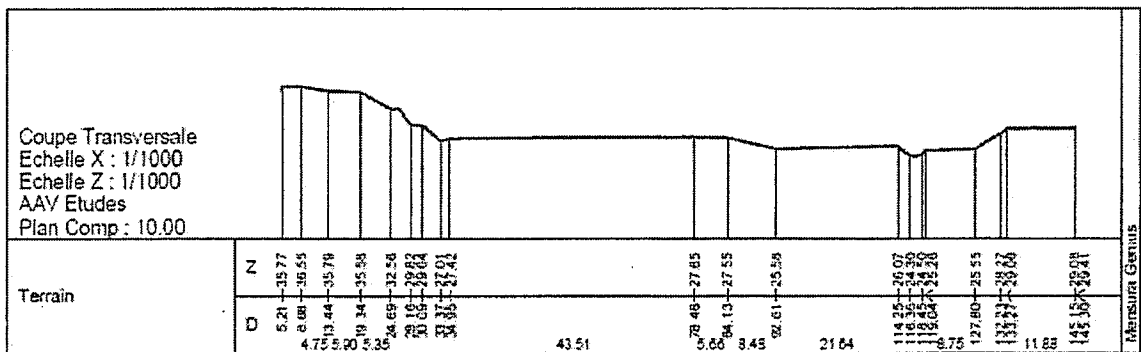
- un talus d'amplitude moyenne coté accès,
- Un talus d'amplitude plus forte coté creek, qui est encaissé.

Coupe longitudinale :

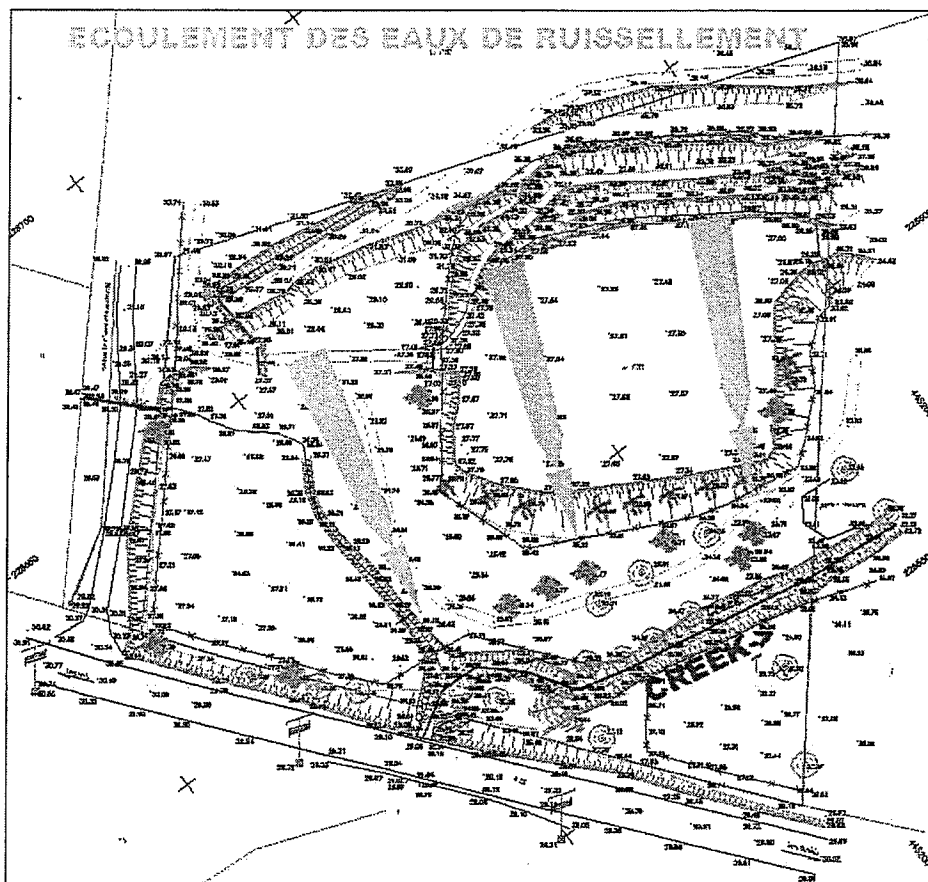


En coupe transversale, la plateforme existante a généré des talus de plus grande amplitude, dont la pente a été confortée par la réalisation de risernes intermédiaires.

Coupe Transversale :

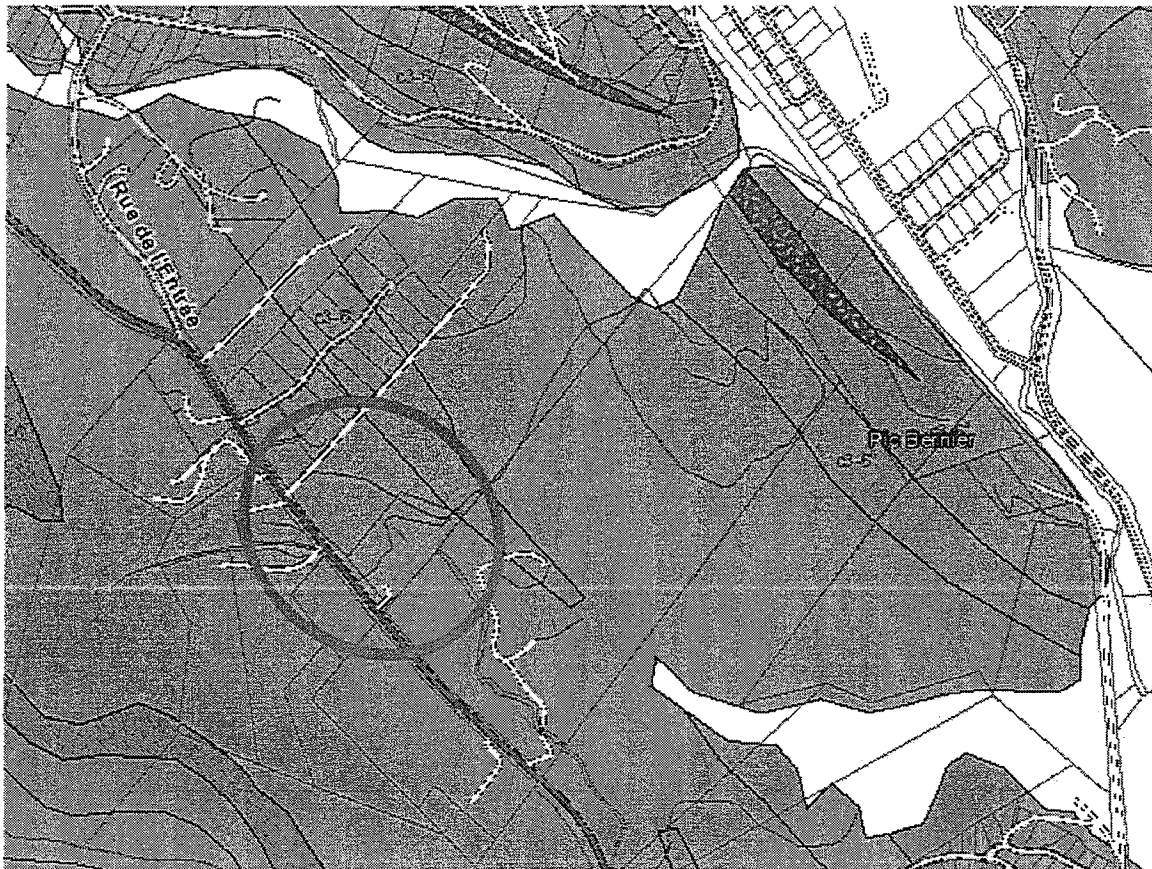


La majorité du terrain dispose de pentes faibles, facilitant ainsi l'aménagement du projet d'habitation collective. Ces pentes suffisent amplement au drainage des eaux de ruissellement actuelles et seront respectées lors du projet afin de réutiliser les écoulements naturels.



2.2.2. GEOLOGIE

D'après la carte géologique de Dumbéa au 50 000^e, le site du projet présente majoritairement un substratum rocheux de type « argilites, grès, schistes tufacés indifférenciés » datant du Crétacé supérieur à l'Oligocène (vert clair).



2.2.3. GEOMORPHOLOGIE

Il n'a pas été observé de roche massive dure ni de zone basse molle compressible. Les sols du site sont globalement assez compacts. On observe néanmoins des variations notables de facies et des épaisseurs de recouvrement argileux de surface variables.

Remarque importante :

Le climat subtropical de la Nouvelle-Calédonie présente des éléments très spécifiques, d'amplitude particulièrement soutenue. Ainsi, la pluviométrie, l'humidité, le vent et le rayonnement solaire sont fortement marqués sur l'ensemble du territoire. Ces conditions météorologiques spécifiques constituent des facteurs majorant pour l'érosion et l'altération superficielle des sols et des roches de surface. Ils peuvent également avoir une influence jusqu'à plusieurs mètres de profondeur. Au fil du temps, la stabilité des talus artificiels ou même naturels est donc susceptible d'évoluer en se fragilisant. La situation observée à l'issue

des travaux de terrassement ne doit donc pas être considérée comme pérenne sans un minimum d'entretien ou de surveillance.

2.2.4. CLIMATOLOGIE

TYPE DE CLIMAT

On peut différencier 4 saisons en Nouvelle-Calédonie :

- une saison chaude de mi-novembre à mi-avril. C'est durant cette saison que se produisent les dépressions tropicales et cyclones ;
- une période de transition de mi-avril à mi-mai. C'est au cours de cette période que les températures et la pluviosité décroissent sensiblement ;
- une saison fraîche de mi-mai à mi-septembre marquée par des précipitations importantes et des températures minimales ;
- une période sèche, de mi-septembre à mi-novembre correspondant à la période la moins pluvieuse de l'année.

ENSOLEILLEMENT

Située en plein océan Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se positionne sur une latitude moyenne de $-21,5^{\circ}$, et -165° de longitude. La course solaire (hauteur et azimut) est illustrée sur les diagrammes solaires suivants.

Un observateur en Nouvelle-Calédonie voit le soleil à 12 h une grande partie de l'année en façade Nord, une partie de l'année en façade Sud (mois de décembre). Tout au long de l'année, le parcours du soleil s'effectue à une hauteur relativement élevée.

Le rayonnement solaire reçu est en moyenne de 5,5 kWh par jour et par m². En saison chaude le rayonnement peut dépasser 7 kWh/m²/jour. En saison « fraîche », il descend à un plus bas autour de 3,7 kWh/m²/jour.

Insolation (h/mois)												
Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	TOTAL
220	203	162	178	186	175	188	200	204	245	219	260	2440

2.2.5. HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

LES EAUX SUPERFICIELLES

Le lot 114 est traversé par un talweg provenant de la RT.1. Aucun cours d'eau permanent n'est localisé dans l'emprise du site.

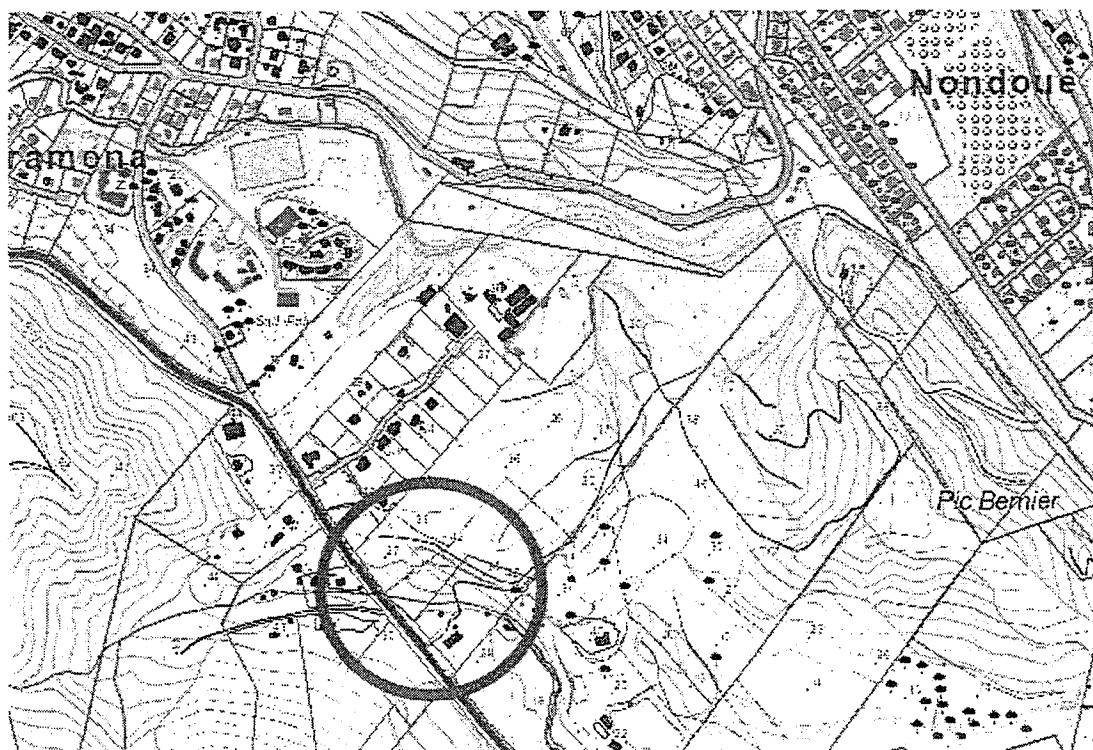
Un bassin versant en amont du lotissement concentre les eaux et traverse Katiramona. Ce creek ruisselle naturellement à environ 1km du Nord-Ouest du projet.

Des circulations d'eau sont existantes dans le creek situé dans la pointe SUD lors de périodes pluvieuses intenses.

LE RISQUE INONDATION

Les zones inondables correspondent aux zones d'alluvions (récentes et anciennes) décrites dans la partie « Géologie » en blanc. Les caractéristiques de ce secteur, faible pente, développement agricole en amont et remblaiements, accentuent l'inondabilité.

Une étude sur la délimitation de la zone inondable du secteur « Nondoué-Katiramona » a été réalisée en juillet 2008 par Soproner, ce qui conduit à l'existence d'une zone inondable à environ 500m au NORD de la parcelle, avec un aléa qualifié de fort (en rouge).



2.2.6. RISQUES NATURELS

LE RISQUE CYCLONIQUE

Les cyclones affectent la Nouvelle-Calédonie en saison chaude, lorsque la température de la mer est élevée. L'effet des cyclones peut être dévastateur surtout en zone littorale ou l'élévation du niveau de la mer, de fortes houles et des vents pouvant atteindre 234 km/h, peut occasionner des dégâts sur les aménagements littoraux.

Le tableau ci-dessous illustre les épisodes cycloniques entre 1981 et 2007 il y a 22 cyclones ayant touché la Nouvelle-Calédonie soit 0,84 cyclone en moyenne par an.

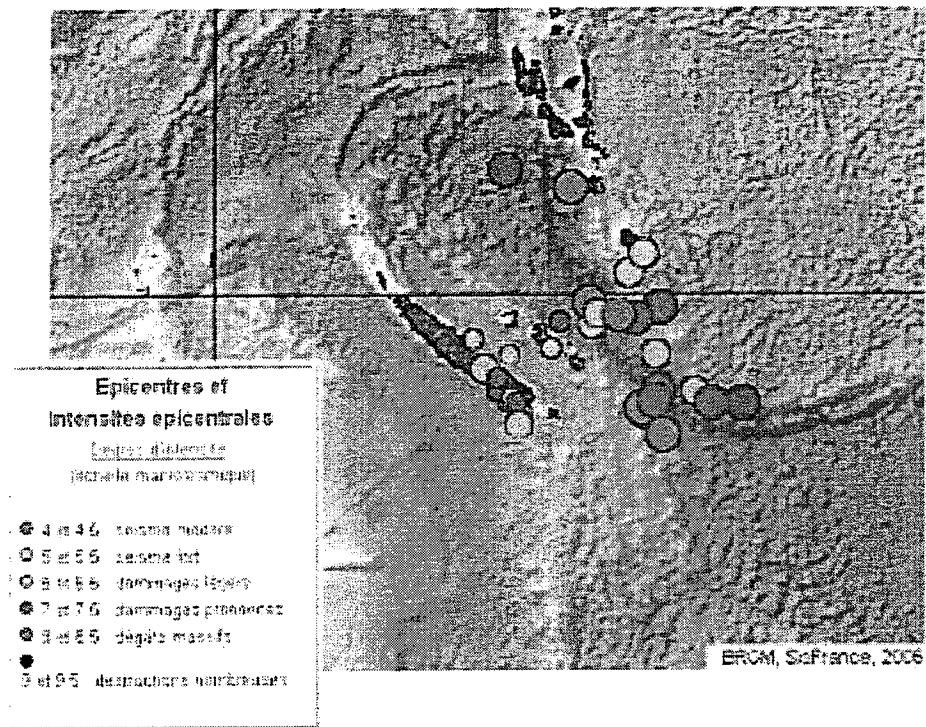
SISMICITÉ

La Nouvelle-Calédonie peut être soumise à des séismes superficiels et locaux de magnitude modérée, mais aussi à de forts séismes lointains de l'arc de subduction du Vanuatu, lesquels peuvent provoquer raz-de-marée et glissements de terrain. Ainsi en janvier 2001, en décembre 2003 et janvier 2004, plusieurs séismes lointains de forte magnitude ont été ressentis en Nouvelle-Calédonie. Ces séismes montrent que des événements majeurs de forte magnitude peuvent se produire dans cette région avec le déclenchement de tsunami et de mouvements de terrain.

Une analyse du contexte géodynamique et sismotectonique a permis de définir un modèle de zonage sismique sur une vaste zone couvrant le Sud de la subduction du Vanuatu, une partie du Bassin Fidjien et la plaque australienne à l'Ouest de la Nouvelle-Calédonie au-delà des îles Chesterfield.

L'aléa sismique probabiliste à 475 ans est faible à très faible sur la plus grande partie du territoire. Pour la Grande Terre, l'accélération médiane PGA obtenue présente un maximum de 100 mg à l'extrémité sud-est de l'île et diminue progressivement jusqu'à 30 mg au nord-ouest. Les îles Loyauté plus proches des zones sismiques actives sont concernées par un aléa modéré à Ouvéa et moyen à Lifou et Mare. L'aléa varie de façon conséquente avec la distance.

L'aléa sismique probabiliste sur la Grande Terre et aux îles Loyauté est dominé par les sources actives lointaines de forte magnitude. Dans le zonage, la sismicité intra plaque superficielle proche de la Nouvelle-Calédonie est intégrée à une vaste zone de sismicité diffuse à l'intérieur de la plaque océanique australienne.



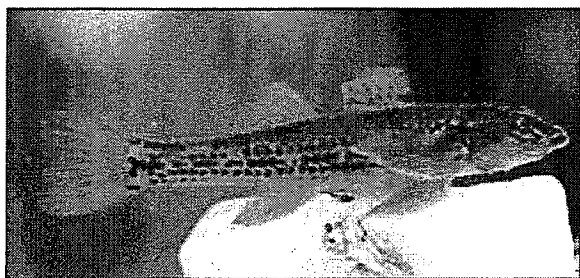
INCENDIES

Les feux de brousse et de forêts, outre les déforestations elles-mêmes, ont pour conséquences essentielles la perte de ressource en eau, la diminution de la biodiversité, l'érosion des pentes et la perte de la valeur agronomique des sols.

2.3. LE MILIEU NATUREL

2.3.1. LA BIODIVERSITE DU SECTEUR DE DUMBEA

La rivière Dumbéa abrite la faune dulçaquicole (spécifique aux eaux douces) la plus diversifiée de Nouvelle-Calédonie. Un rapport scientifique, réalisé par Christine Poellabauer sur la « Faune ichthyologique et carcinologique de Nouvelle-Calédonie », publié par la Direction des Ressources Naturelles de la Province Sud, met en évidence la surprenante richesse de la rivière Dumbéa. 28 espèces de poissons d'eau, dont quatre endémiques, sont



recensées dans la rivière Dumbéa. La découverte dans la branche nord du Protogobius attiti (ci-contre), nouvelle espèce et nouveau genre endémique, un véritable fossile vivant, a une grande résonance sur le monde scientifique, précise cette étude.

Une étude sommaire de la flore permet d'établir que ce site constitue une unité écologique très riche dont la biodiversité n'a jamais été totalement inventoriée. Le fond de vallée, adossé à la réserve intégrale de la montagne des sources, est difficile d'accès et reste encore peu connu. Cette zone est riche en conifères endémiques et en palmiers endémiques. Le *Basselinia porphyrea* est un palmier dont la zone de distribution est presque exclusivement limitée aux flancs de la montagne des sources (réserve intégrale notamment). De même, la présence de *Actinokentia huerlimannii* sur les versants inexplorés de la haute Dumbéa attenants au mont Dzumac, et à la haute vallée de la Ouiné, est probable. Le *Callitris sulcata* (Cupressacées) est un superbe Conifère connu sous le nom de « pin de la Combou » ; un Joli peuplement est signalé au niveau des gorges de la branche Nord. Etant potentiellement menacé, il mériterait une « protection rapprochée ».

Ce descriptif, loin d'être exhaustif, démontre la nécessité d'assurer la préservation des espèces végétales présentes.

2.3.2. LA VEGETATION DU SITE D'ETUDE

Le site se situe en dehors de tout périmètre bénéficiant de mesures de protection du patrimoine naturel (réserve naturelle, réserve naturelle intégrale, aire de gestion durable des ressources, parc provincial).

La végétation présente sur la parcelle reste concentrée sur les abords du creek, car la parcelle comprend un aménagement de plateforme conséquent à vocation de loisir hippique.



Ci-dessus la carte de l'occupation du sol qui permet de distinguer les 3 classes de végétation présentes sur le site du projet :

- En vert clair : savanes
- En vert : végétation arbustive sur substrat volcano-sédimentaire (fourrés, broussailles)
- En marron : sol nu sur substrat volcano-sédimentaire

L'essentiel des plantes rencontrées sont envahissantes, la plupart étant classées dans la liste des espèces envahissantes du code de l'environnement de la province Sud.

2.4. PERCEPTION PAYSAGERE

On détermine l'ambiance paysagère d'un lieu par le ressenti qu'il a donné en le parcourant.

L'ambiance paysagère se définit comme un ensemble d'unités paysagères marquant le site d'un point de vue paysager.

Nous avons déterminé les unités suivantes sur le site de l'étude :

- un plateau
- une colline

Ces éléments ne présentent pas d'intérêt paysager particulier. Ils sont communs aux paysages de la côte ouest. La végétation présente sur la parcelle est essentiellement composée d'une concentration végétale aux abords de la zone humide du creek, associé à la plateforme de loisirs, qui est entourée de talus plus ou moins prononcés sur la façade Nord-Ouest.

3. ANNEXES

Lotissement KATIRAMONA à DUMBEA

La présente note a pour objectif de décrire les points de
raccordement aux réseaux électriques et téléphoniques du lot 53
(NIC: 648550-1342)

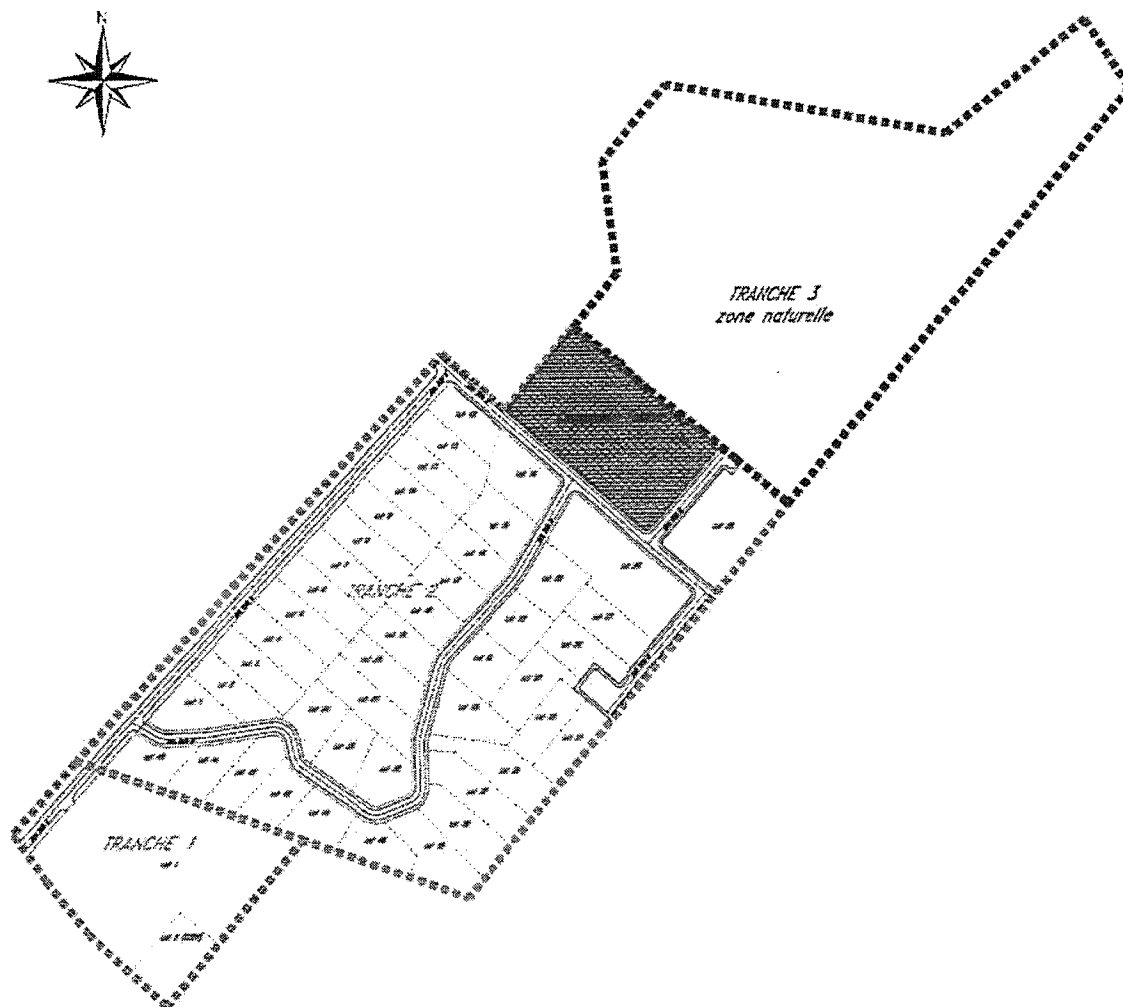
Lotissement LES BAOBABS
- commune de Dumbéa -
* Quartier Katiramona *

1) Présentation

Le projet consiste à la viabilisation de la parcelle en trois tranches distinctes :

Tranche N°1 : 102 logements de type collectifs

Tranche N°2 : 45 logements individuels



2) desserte en énergie électrique

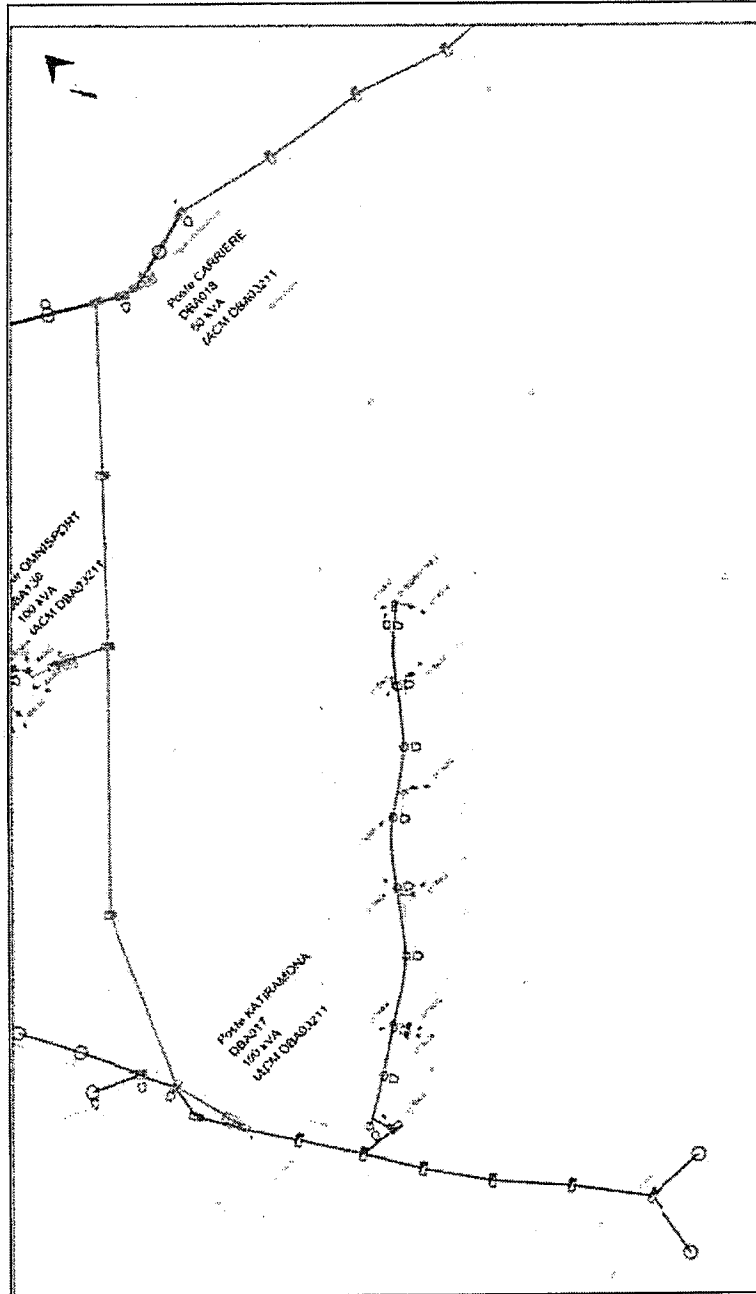
Le bilan de puissance global du projet est de 215kVA reparti comme suit:

Lotissement KATIRAMONA à DUMBEA

Tranche N°1 : 110 kVA + commun EP 10kVA

Tranche N°2 : 95 kVA

Aujourd'hui, le lot est desservi par un réseau torsadé BT aérien de faible section 3x35².



Ce réseau ne pourra donc pas desservir ce dossier. Il sera donc nécessaire d'envisager une extension de réseau Haute Tension afin de mettre en place un poste de distribution public. Une demande de raccordement a été effectuée auprès du concessionnaire Enercal.

Lotissement KATIRAMONA à DUMBEA

La puissance du poste projetée sera donc de 250kVA, positionné en tranche N°1. il sera de type maçonné 33kV.

La plateforme utile pour implantation du poste devra être une plateforme plane, carré de 6x6ml

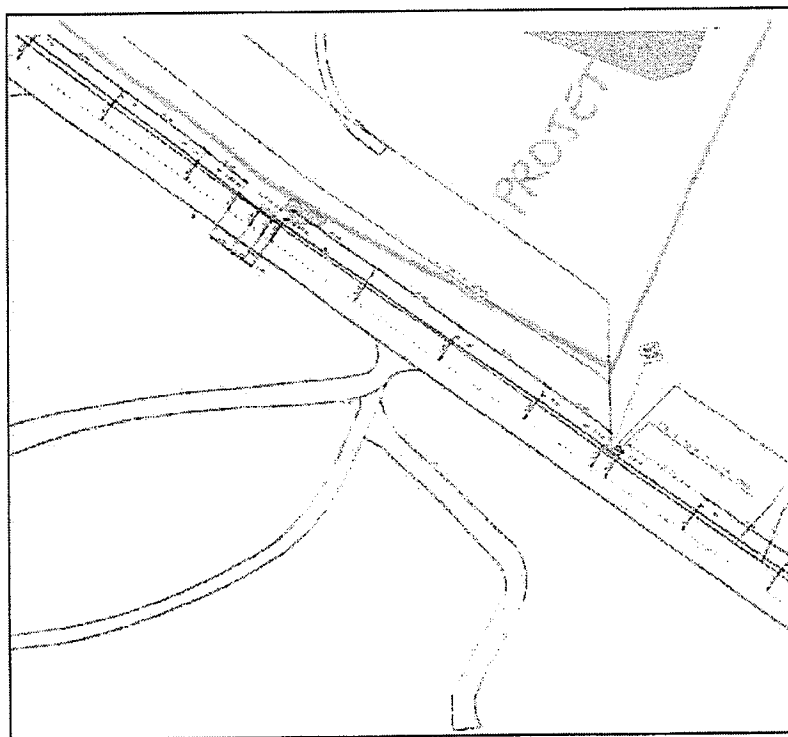
Issu de ce poste de transformation, des départs BT permettront d'alimenter les différentes tranches du projet. La distribution sera de type souterrain sous fourreaux, avec pour aboutissant des murets techniques.

Pour les lots individuels, les comptages seront intégrés au muret. Pour les collectifs, un placard technique sera mis en place.

3) desserte en réseau téléphonique

Le point de raccordement sera réalisé sur le réseau existant. Une chambre de tirage sera réalisée sur l'accotement de la RT1. Le réseau existant OPT se trouve du côté du projet.

Un autre point de raccordement est envisageable, une chambre de tirage M2T est plus au Sud. Le choix de la solution de raccordement définitive sera réalisé à la prochaine phase d'étude où sera déterminée la solution technico économique la plus intéressante.



4) réseau éclairage extérieur

Le réseau d'éclairage sera réalisé à l'aide de candélabre d'une hauteur de 7 ml de type fonctionnel. La hauteur permettra une bonne diffusion et permettra de minimiser le vandalisme.

Lotissement KATIRAMONA à DUMBEA

Le mode de distribution sera conforme à une installation dite d'éclairage public et tous les équipements mis en place feront l'objet d'une validation par la mairie. Cette démarche permettra au maître d'ouvrage d'envisager une rétrocession de ces équipements.